

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

RAPPORT N°2010-02

AVIS

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009
LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE / DM1 POUR L'EXERCICE 2010
ET AUTRES RAPPORTS STRATEGIQUES**

DE LA REGION LIMOUSIN

Adopté à l'unanimité
par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 2 juin 2010

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT

VOTE



61 votants

MM. Giacomini, Girard, Perié, (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie)
M. Conchon (MEDEF)
M. Pajot (Fédération Régionale du Bâtiment)
M. Sauvage (Fédération Régionale des Travaux Publics)
M. Coinaud (CGPME)
M. Villemazet (Comité Régionale des Banques)
M. Rousseau (RFF)
M. Jardel (EDF)
M. Lavent, Mme NEXON (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
M. Burgalières et Mme Gendraud (Union Professionnelle Artisanale Régionale)
MM. Goupy, Tison (Chambre Régionale d'Agriculture)
M. Viollet (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
M. Tourand (Centre Régional des Jeunes Agriculteurs)
M. Barlerin (Confédération Paysanne du Limousin)
M. Gaillard (Centre régional de la Propriété Forestière et Association du Pôle Interrégional du Bois)
M. Monchambert (Professions libérales)
M. Limousin (Union Nationale des Associations des Professions Libérales)
Mmes Baly, Colombo, Eyrolle, Salaviale et MM. Crozat, Gorce, Soury. (CGT)
MM. Lefrère, Rozier, Esquieu, Janot (FO)
Mme Roinel et MM. Pouget, Leyrat (CFDT)
Mme Cloux et M. Bedoni (CFTC)
Mme Dupin de Beyssat et M. Gay (CFE- CGC)
Mme Vaux (FSU)
MM. Capy, Pouyau (UNSA)
M. Savary (Union Régionale des Associations familiales)
M. Charre (CRAMCO, CAF et RSI du Limousin)
M. Fretet (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)
M. Virole (CREAHIL)
M. Régnier (CODERPA)
MM. Malabou, Lacorre et Mme Sabourdy (CRESS)
MM. Vareille, (Enseignement supérieur)
M. Moyen (Organismes de la culture)
M. Leresteux (Union régionale des fédérations d'œuvres laïques)
M. Mirou (CRAJEP)
M. Musset (CRIJ)
M. Le Saux (Limousin, Nature, Environnement)
Mme Gayral (Association de consommateurs)
Mme Chezalviel et MM. Bernard, Sorbier (Personnalités qualifiées)

- AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE -

TABLE DES MATIERES



PROPOS LIMINAIRES	2
ACTIONS STRATEGIQUES	3
Dispositif « SAS vers l'emploi pour les jeunes »	3
Régularisation du compte TER Limousin : avenants à la convention d'exploitation TER.....	4
Aménagement routiers du département de la Creuse : Convention 2010-2013.....	4
Revalorisation de la participation régionale 2010 au SMALB	4
Elaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique 2 ^{ème} génération	5
Etat d'avancement sur la contractualisation	6
COMPTE ADMINISTRATIF 2009	7
BUDGET SUPPLEMENTAIRE / DM1 POUR L'EXERCICE 2010.....	12
RAPPORT D'ACTIVITE 2009	12
INTERVENTIONS PRONONCEES LORS DU VOTE DE L'AVIS	13

PROPOS LIMINAIRES



En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du **Conseil Régional du Limousin** a saisi, pour avis, le **Conseil Economique et Social Régional** (CESR) sur les " documents budgétaires " qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional le 11 juin 2010.

Après présentation de ces documents par Monsieur Maurice BORDE (Directeur Général des Services), et Monsieur Gilles POURCHER (Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources) devant l'ensemble des commissions du CESR, la commission n°5 " Finances et Synthèse ", réunie le 27 mai 2010, vous propose l'avis suivant.

ACTIONS STRATEGIQUES



DISPOSITIF « SAS VERS L'EMPLOI POUR LES JEUNES »

Comme il l'a déjà indiqué dans le cadre de l'initiative « 110 projets pour les jeunes » (au comité de sélection duquel il participe), **le CESR insiste sur l'importance de ne pas créer de nouveaux outils, mais plutôt de fédérer, de coordonner l'expertise et les compétences existant déjà** (Pôle emploi, missions locales, organismes de formation, branches professionnelles, réseaux consulaires...). Par ailleurs, **les Pôles de compétitivité de la région ne sont pas mentionnés. Les entreprises y participant pourraient pourtant être davantage sollicitées quant à leur responsabilité dans le recrutement de jeunes.**

Très attentif au « rôle de coordonateur et d'interface » que se donne le Conseil Régional, le **CESR** souhaiterait disposer de davantage de précisions sur les publics concernés, l'articulation et la complémentarité existant entre les différents dispositifs récemment créés ou annoncés à l'attention des jeunes : « Chéquier jeunes culture sport », « 110 projets pour les jeunes », « Sas vers l'emploi pour les jeunes », « pack autonomie jeunes ». Ces dispositifs mériteraient peut-être d'être mieux identifiés et compris comme des déclinaisons d'un intitulé commun, tel que « *Les politiques régionales en faveur des jeunes Limousins* »...

Pour tous ces dispositifs, la définition d'une méthodologie précise est essentielle afin notamment d'éviter les éventuels effets d'aubaine et de bien orienter les personnes vers l'accompagnement qui leur convient le mieux, en fonction de leur situation et de l'état d'avancement de leur idée, ou projet qui devrait être plus élaboré. S'il semble présenter l'avantage d'être souple et modulable, le « Sas pour l'emploi des jeunes » devra faire l'objet de précisions et de déclinaisons concrètes que le rapport proposé n'indique pas pour l'heure. De façon générale, le **CESR** réaffirme tout l'intérêt qu'il porte à cette question de l'entrée des jeunes Limousins dans le monde du travail – sujet qu'il devrait aborder, parmi d'autres, dans le cadre de l'autosaisine qu'il vient de lancer sur le thème du « *décrochage et de l'échec scolaires* ».

Le **CESR** affirme, aussi, son souhait que ces dispositifs soient mieux insérés dans une politique globale d'orientation et de formation, incluant l'innovation économique et sociale.

REGULARISATION DU COMPTE TER LIMOUSIN 2008 : AVENANTS A LA CONVENTION D'EXPLOITATION TER

Comme le Conseil Régional, le CESR prend acte du bilan financier de la convention d'exploitation au titre de l'année 2008 compte-tenu des rectifications qui ont été apportées.

En ce qui concerne la demande par la SNCF de la prise en charge de « l'effet retraites » de l'ordre de 2.5M€, le CESR estime qu'elle revêt un caractère national. Ainsi, la concertation avec les autres Régions, notamment avec le concours de l'Association des Régions de France (ARF), doit se poursuivre. Selon l'article 125 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)¹, la prise en charge du régime de retraites n'incombe ni aux Régions ni à la SNCF, mais bien à l'Etat. La SNCF se doit, quant à elle, de communiquer les données chiffrées complémentaires demandées par la Région.

Le CESR approuve la poursuite des discussions sur la question du régime de retraites de la SNCF sous des formes amiables et, éventuellement, toute action qui s'avérerait nécessaire devant les juridictions compétentes.

Cependant, le CESR attire l'attention sur le risque que représente cette situation pré-contentieuse en termes de conséquences financières. Il se demande s'il ne doit pas être pris en compte dans les documents budgétaires régionaux par la constitution de provisions.

AMENAGEMENTS ROUTIERS DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE : CONVENTION 2010-2013

Le CESR a pris connaissance de la convention 2010-2013 relative aux aménagements routiers de la Creuse. Si le CESR est satisfait de la reconduction de la convention, il aurait souhaité que soit mentionnée l'accessibilité à Vassivière, l'amélioration de la RD 941 pouvant offrir au site un potentiel de développement important, d'autant qu'il s'agit du seul moyen de desserte de cette partie du territoire.

Le CESR note toutefois l'absence de programmation détaillée des travaux à réaliser sur la RD 941 dans l'annexe de la convention.

REVALORISATION DE LA PARTICIPATION REGIONALE 2010 AU SMALB

Le CESR a pris acte de la majoration de la participation financière de la Région Limousin en raison :

- de l'augmentation du déficit 2009 en lien avec la baisse du nombre de voyageurs ;
- du classement de la liaison Limoges-Orly en Obligation de Service Public (OSP).

Par ailleurs, à l'instar de la Région, le CESR sera très attentif à la concertation et à la complémentarité entre l'aéroport de Limoges et celui de Brive.

Il souhaiterait, dans ce cadre, une participation des Régions limitrophes bénéficiaires potentiellement de l'aéroport de Brive.

¹ Extrait article 125, loi SRU : « Toute disposition législative ou réglementaire ayant une incidence financière sur les charges transférées (...) donne lieu à révision (...). Cette révision a pour objet de compenser intégralement la charge supplémentaire pour la région résultant de ces dispositions. »

ELABORATION D'UN SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2^{EME} GENERATION

Le **CESR** a pris connaissance de la proposition de méthodologie pour le SRDE 2^{ème} génération et des quatre étapes clés d'ores et déjà identifiées pour les 18 mois à venir : bilan et diagnostic, orientations stratégiques, programme d'actions, rédaction et validation. Il note l'accent mis sur la concertation et la communication, au moyen d'une approche événementielle auprès des territoires limousins.

Ce nouveau chantier intervient dans un contexte économique et financier différent de celui de 2004-2005, et alors même que des incertitudes pèsent sur le devenir des compétences et des budgets régionaux.

Le **CESR** est particulièrement intéressé par le bilan qui sera fait du SRDE 2005-2009 et attend notamment de cet exercice une simulation de ce que serait l'économie du Limousin si ce 1^{er} SRDE n'avait pas existé. Des aspects positifs de ce premier exercice sont probablement à reconduire.

Comme cela avait été le cas lors de l'élaboration du premier SRDE, le **CESR** se tient à disposition du Conseil Régional pour participer à cet exercice, via peut-être le « pool de personnes ressources ». **Il approuve le principe général d'élaboration en interne par les services du Conseil Régional et donc de recours seulement ponctuel à des cabinets extérieurs.**

Enfin, au regard de la durée de sa mise en œuvre, il préconise l'application de ce deuxième schéma sur le long terme (5 à 6 ans) au-delà de la durée de la mandature actuelle.

Par ailleurs, le CESR s'interroge sur la façon dont pourra être traitée la situation des auto-entrepreneurs dans le cadre du nouveau SRDE - au regard notamment des nouvelles dispositions d'avril 2010 leur permettant d'avoir accès aux formations de gestion des Chambres de métiers et de l'Artisanat.

Le **CESR** se demande également si dans le cadre de ce nouveau dispositif, ces entreprises pourront bénéficier des aides régionales, à partir du moment où elles sont inscrites au registre des métiers ou du commerce. L'existence d'un tel statut fait courir, aux auto-entrepreneurs, comme à leurs clients, des risques importants.

Pour information, nous indiquons qu'au 31 avril 2010, la Sécurité Sociale recense 4 382 auto-entrepreneurs en Limousin, pour un chiffre d'affaires moyen annuel déclaré de 5 445 euros.

ÉTAT D'AVANCEMENT SUR LA CONTRACTUALISATION

Cette année encore, la Région Limousin se caractérise par une bonne programmation et une bonne consommation des crédits européens, en particulier dans le cadre des programmes opérationnels FEDER et FSE (utilisés notamment pour le financement du « Portail Limousin Formation »). Le CESR tient à souligner cette performance, même s'il note l'existence de difficultés liées à l'utilisation des outils informatiques pour la gestion du FSE et du FEADER.

Par le biais de sa section « affaires européennes et internationales », le **CESR** suit avec attention la préparation de la nouvelle période de programmation 2014-2020 et a entrepris, dans ce cadre, une étude sur le thème : « **L'usage des fonds européens dans le secteur agricole et rural** »,

Concernant la politique Massif Central, le **CESR** regrette que l'absence de réelle dimension interrégionale des projets, positionnés pour l'essentiel sur l'Auvergne et Clermont-Ferrand, implique une faible consommation des crédits pour le Limousin. Il souhaite, aussi, qu'une continuité soit assurée au sein de la gouvernance du GIP, même s'il considère que la formule de « présidence tournante » ne constitue pas particulièrement un élément de management efficace, alors même que la culture interrégionale mérite encore d'être développée.

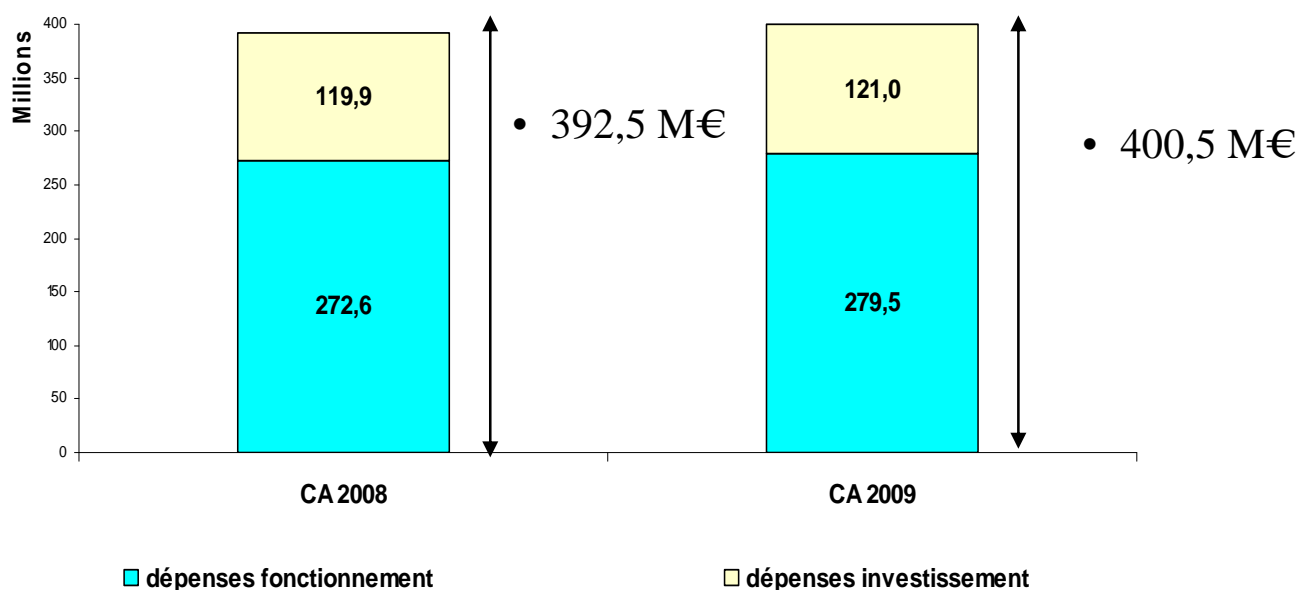
Enfin, le **CESR** rappelle, que suite à la réunion qu'il a organisée à Guéret fin 2009 avec les cinq autres CESR concernés sur le thème de la gouvernance du Massif-Central, une autre réunion devrait être programmée en 2010.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009



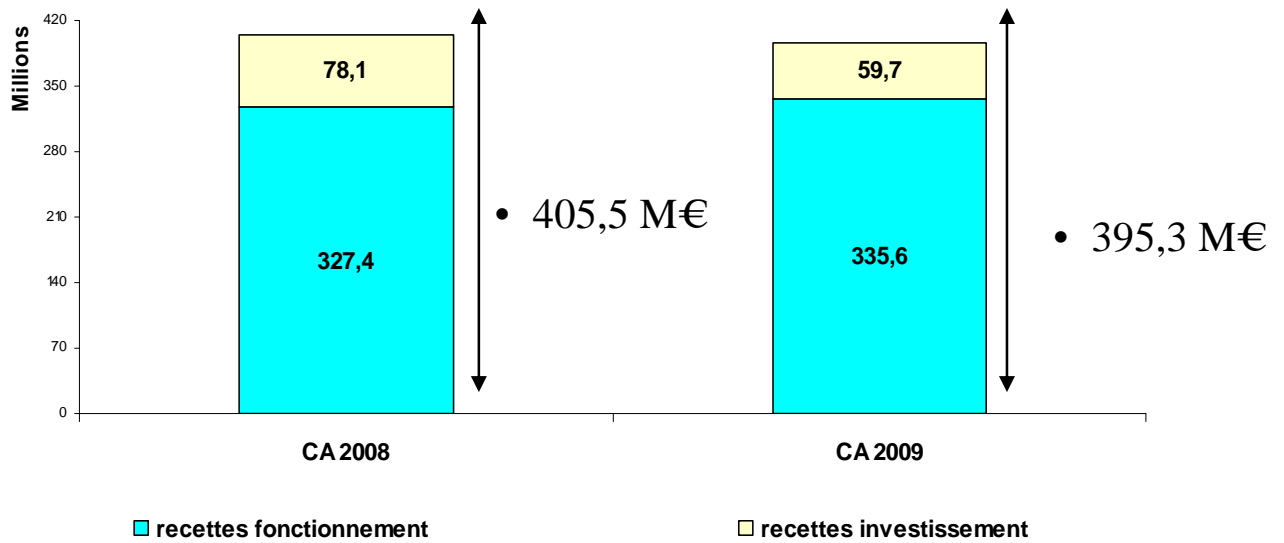
Les graphiques reproduits ci-après ont été communiqués au CESR par le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources.

DEPENSES REELLES TOTALES : 400,5 MILLIONS D'EUROS



Les dépenses totales s'accroissent de 2 % entre 2008 et 2009. Le budget 2009 marque la fin des transferts de charges liés à l'intégration des agents TOS au titre des personnels du Conseil Régional. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, ne connaissent pas de nouvelles charges supplémentaires importantes et s'accroissent de 2,5 %.

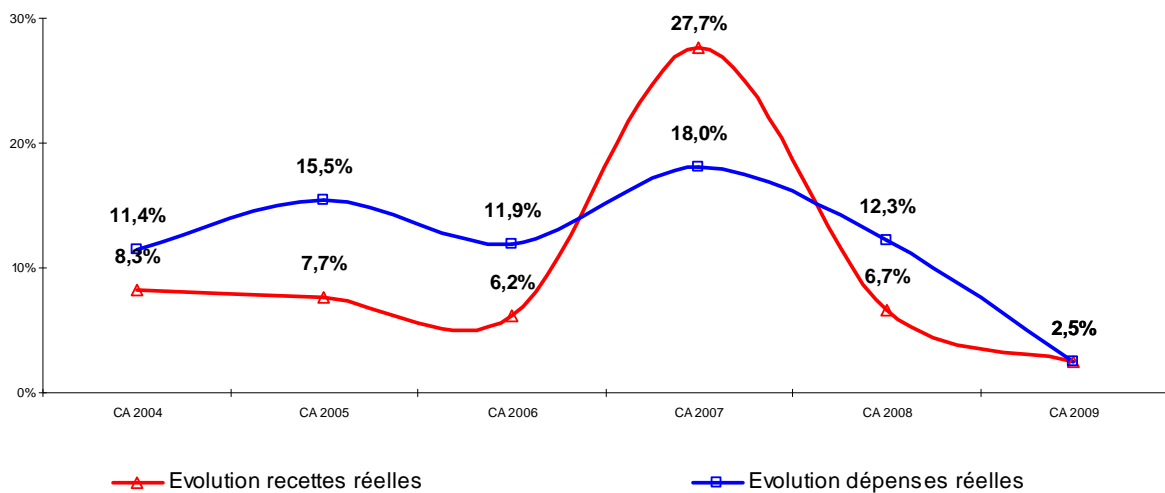
RECETTES REELLES TOTALES



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,5 %. En revanche, les recettes d'investissement baissent sensiblement, ce qui peut être dommageable pour l'avenir de l'économie régionale.

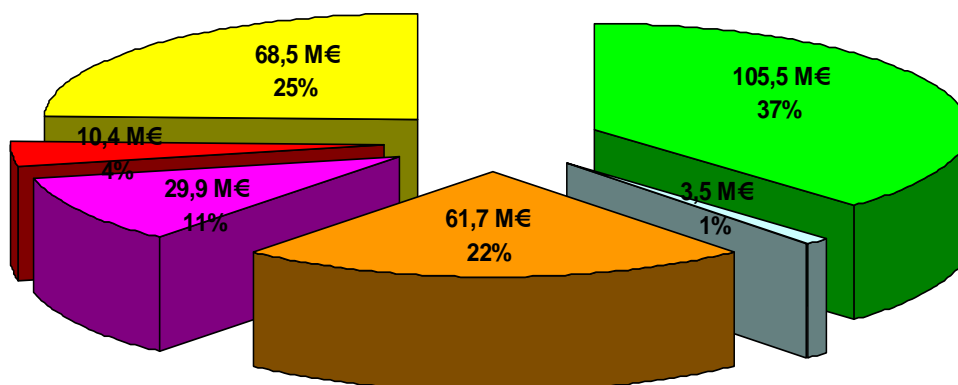
Au final, les recettes totales diminuent de 2,5 %.

EVOLUTIONS COMPAREES DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Avec 2007 (année au cours de laquelle des transferts importants avaient été reçus de la part de l'Etat avec l'intégration des TOS), c'est la première année que la croissance des dépenses de fonctionnement n'est pas supérieure à celle des recettes. En 2009, ces deux postes suivent la même évolution : + 2,5 %.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 279,5 MILLIONS D'EUROS



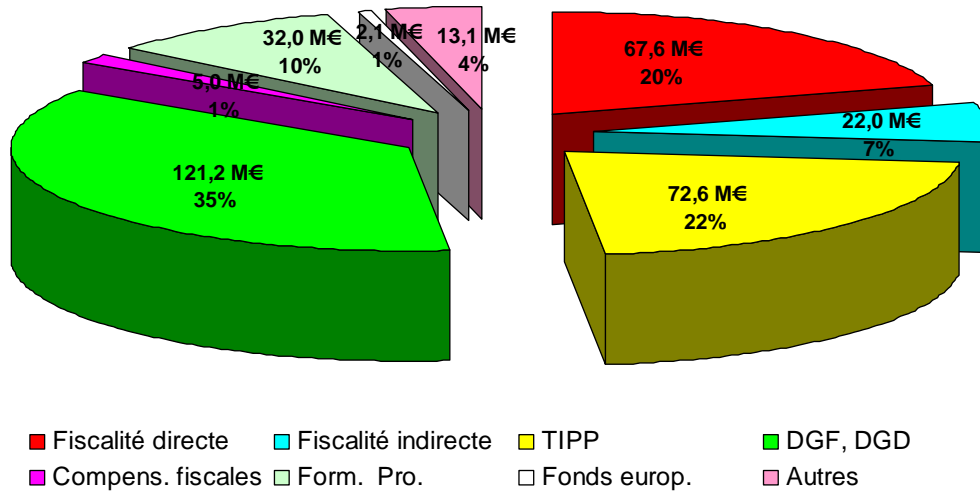
- Formation, culture, sport
- Communication et citoyenneté
- Aménagement du territoire
- Economie & emploi
- Europe et coop. Internat.
- Moyens de l'ambition régionale

Le poste le plus important est celui de la formation, culture et sport. La formation constitue le premier budget de la Région, comprenant notamment l'apprentissage, la construction, l'entretien et la réhabilitation des lycées, les formations sanitaires et sociales. Les moyens de l'ambition régionale représentent le second poste, avec notamment les dépenses de personnel, le remboursement de la dette et le fonctionnement de l'institution. Le troisième poste est celui de l'aménagement du territoire, dont la majeure partie finance les transports régionaux (TER).

La répartition des dépenses n'est pas sensiblement modifiée : on constate une légère baisse proportionnelle de la formation et de l'aménagement du territoire au profit des moyens de l'ambition régionale (qui passe de 22 % des dépenses en 2008 à 25 % en 2009).

Selon le **CESR**, cette évolution pourrait préfigurer la baisse des futurs investissements, les frais de gestion risquant de s'accroître au détriment des interventions de mission.

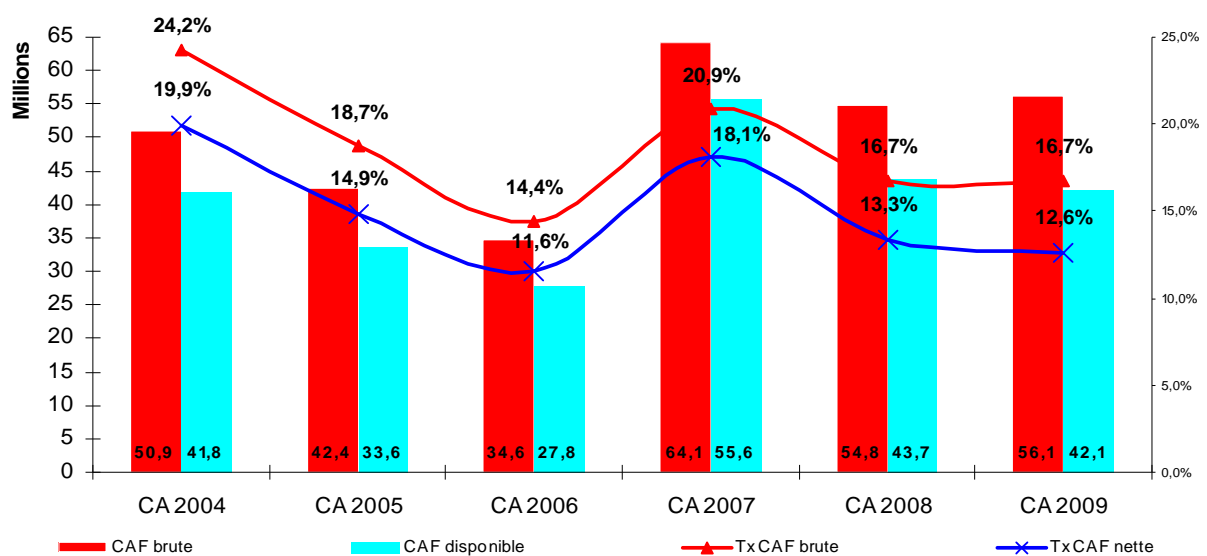
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 327,4 MILLIONS D'EUROS



En 2009, les ressources propres (fiscalité directe et indirecte) représentaient, encore, 27 % des recettes de fonctionnement. Toutefois, à partir de 2011, avec la réforme de la fiscalité locale, celles-ci ne devraient représenter que 7 % environ des recettes de fonctionnement (correspondant à la fiscalité indirecte), limitant les marges budgétaires propres de la Région. Ainsi, le Conseil Régional ne dispose plus de marge de manœuvre sur les recettes.

Le **CESR** mesure les effets de la réforme fiscale qui se traduit au delà de la perte d'autonomie régionale par une quasi stagnation des dotations de l'Etat qui n'ont augmenté que de 0,56 %, alors que les charges globales s'accroissent de 2 %.

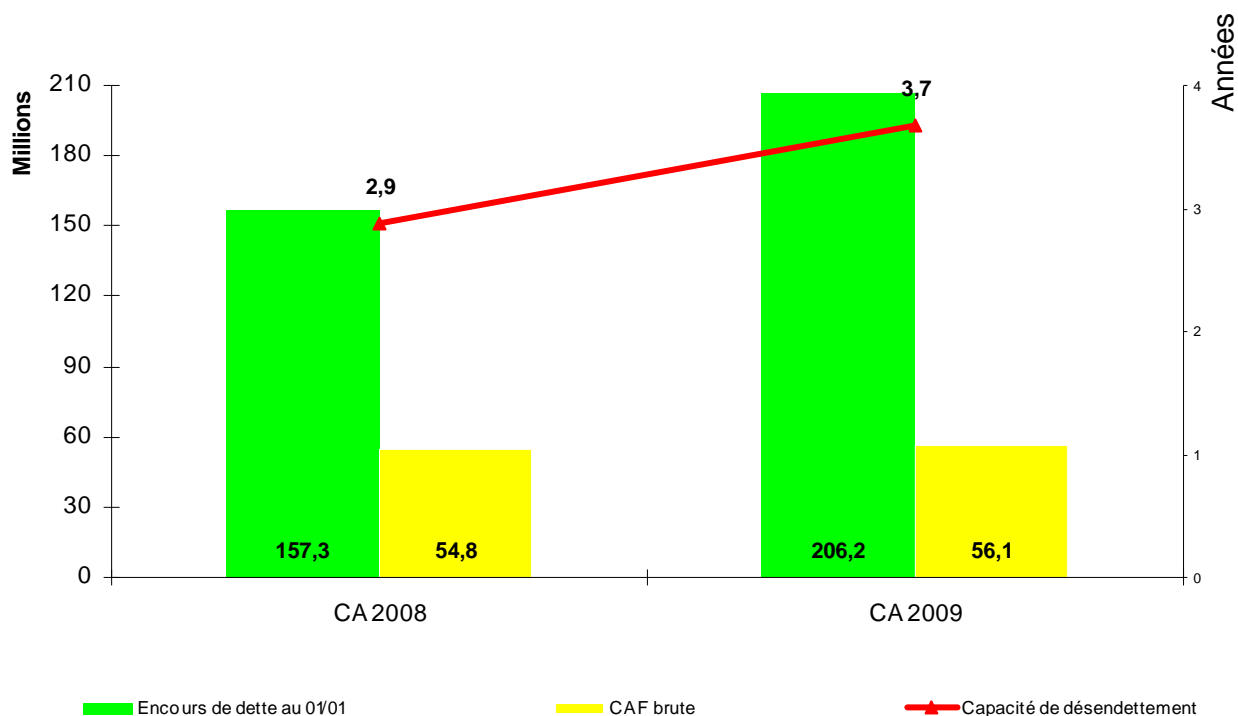
EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



En 2009, la capacité d'autofinancement brute augmente légèrement. Le capital de la dette à rembourser augmentant et les recettes de fonctionnement ayant crû au même rythme, la capacité d'autofinancement nette diminue.

Si le ratio est encore satisfaisant, le **CESR** attire l'attention sur le fait qu'une dégradation éventuelle serait préjudiciable pour l'avenir. Ainsi, l'effet de levier étant de 1 pour 10, la diminution de l'épargne brute d'un million entraînerait la réduction de la capacité d'investissement de 10 millions.

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT



Ce ratio, obtenu en divisant l'encours total de la dette avec la capacité d'autofinancement, permet de mesurer, en théorie, le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette par l'utilisation de la totalité de l'épargne brute. S'il se dégrade depuis 2004, où il était proche de 1, le ratio reste encore correct, puisque la collectivité emprunte en moyenne sur 15 ans.

Le **CESR** constate le faible niveau d'endettement de la collectivité, d'autant que le recours à l'emprunt diminue : 36 millions d'euros en 2009, contre 60 millions en 2008 (- 40 %).

CONCLUSION relative au CA 2009 :

Le CESR prend acte de la situation financière saine de la collectivité (maîtrise des dépenses, endettement modéré, capacité de désendettement satisfaisante). Toutefois, comme le souligne le Conseil Régional, il s'inquiète de la limitation des marges de manœuvres financières du fait:

- d'une faible capacité d'autofinancement ;
- des marges de manœuvres quasiment nulles au niveau de la fixation des taux et un dynamisme moins important des bases ;
- d'une stagnation, voire peut-être, une baisse des recettes du fait de la crise économique et du gel des dotations d'Etat.

Selon le CESR, ces éléments auront des effets sur la maîtrise des dépenses, risquant de remettre en question certaines politiques menées actuellement, et notamment certains investissements. En 2009, la faiblesse de l'augmentation des dotations de l'Etat couplée à la baisse des produits de la TIPP ont induit une augmentation des taux de la fiscalité locale, au détriment des contribuables limousins.

Au moment où il présente une étude sur le pouvoir d'achat, le CESR s'inquiète de l'évolution des charges pesant sur les ménages, notamment les plus modestes.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE/DM1 POUR L'EXERCICE 2010



Concernant la DM1 pour l'exercice 2010, le **CESR** prend acte des ajustements en recettes et en dépenses pour un montant d'un peu plus de 83 Millions d'euros.

RAPPORT D'ACTIVITE 2009



Les membres du **CESR** apprécient la remise du rapport d'activités de la Région pour l'année 2009. Il constitue un document de référence sur la politique du Conseil Régional.

**INTERVENTION DE M. SERGE ROZIER AU NOM DU GROUPE FORCE OUVRIERE
- SEANCE PLENIERE DU 2 JUIN 2010 -**

En tant que syndicalistes ? Nous ne pouvons passer sous silence la situation socio-économique de l'Europe et plus particulièrement celle de la France. Permettez-nous d'en dire quelques mots. Tout d'abord l'épineux problème des retraites. La retraite à 60 ans se meurt ... Pour nous, c'est la mère de nos revendications. !!!

Quand on en parle, on parle aussi Emploi, Salaire, Solidarité. Le problème des retraites, c'est celui du financement et jouer sur les paramètres de départ et le temps de cotisation ne donnera rien à long terme. Il faut jouer sur les moyens financiers pour garantir le système par répartition en trouvant de nouvelles recettes. Par ces mots, nous ne voulons pas dire qu'il faut laisser le déficit aller à la dérive, mais il faut des décisions qui relèvent d'un choix de société. Nos dirigeants devraient repenser à la répartition des richesses d'une façon plus équitable. Nous pensons notamment aux fameux 4% du PIB qui ne vont plus aux revenus du travail, mais aux capitaux et ceci avec une deuxième conséquence, visant à consacrer une part de plus en plus importante aux dividendes. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres... Il faut arrêter les méthodes financières anglo-saxonnes, elles nous ont apporté la crise économique actuelle avec son lot de chômage et de misère.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans rappeler que nous trouvons anormal que l'Etat se désengage en matière de régime spécial des retraites des personnels de la S.N.C.F. Pour la Région Limousin, cela lui coûterait plus de 2.400.000 €.

Concernant l'emploi et le chômage, il est clair que nous sommes loin d'être sortis des difficultés. Même si il y a moins de plans sociaux, on constate que la situation ne s'améliore pas dans les P.M.E. Les décisions prises par les pouvoirs publics ne semblent pas inutiles, mais elles sont insuffisantes. Pour F.O, l'enjeu premier est de soutenir la consommation. Nous déplorons qu'aucun coup de pouce ne soit donné aux salaires et au SMIC cette année. Pour information, il est bon de rappeler qu'il y a aujourd'hui plus de salaires inférieurs au SMIC qu'il y a un an.

Hors BTP et métallurgie 23% des branches de + de 5.000 salariés ont des salaires minimums inférieurs au SMIC contre 19% un an plus tôt. Aujourd'hui notre région a perdu 6.600 emplois dont 60% dans l'industrie en Haute Vienne. On est en droit de se poser la question sur l'avenir socio-économique du Limousin quand on constate de telles dégradations.

S'agissant de la réforme des collectivités territoriales, c'est un non-sens économique. Plus de 70% de l'investissement public est opéré par les collectivités territoriales, en pleine crise économique nos gouvernants décident de réduire les investissements de l'état. Sans avoir des dons de voyance, nous pouvons dire que nous allons droit dans le « mur », par la détérioration des services publics due aux manques de moyens. On peut dire qu'il y a une contradiction dans le discours gouvernemental, qui se dit attaché à la République et qui pourtant remet en cause ses outils fondamentaux.

Concernant notre région, nous regrettons la diminution drastique de son auto financement : il passe de 27% à 7%, ce qui laisse présager, comme l'indique le rapport financier de la Région que « ...*le maintien des grands équilibres financiers de la collectivité passera exclusivement par le pilotage et la maîtrise de la dépense particulièrement en fonctionnement* ». Notre groupe émettra un vote positif sur ce rapport. Concernant le compte administratif, nous avons apprécié la présentation plus compréhensible des résultats financiers. Nous voterons favorablement ce dernier.

Concernant l'auto saisine sur le pouvoir d'achat en Limousin, nous avons lu avec intérêt les données à majorité nationale sur cette question, néanmoins nous regrettons que l'aspect social ne soit pas plus marqué. Un chômeur a-t-il par exemple un pouvoir d'achat ? Le thème des salaires est selon nous, pas suffisamment abordé, nous nous abstenons.

Je vous remercie.



COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN
Maison du Peuple
24, rue Charles Michels
B. P. 3907
87039 LIMOGES CEDEX 1
Téléphone : 05.55.79.52.47 - Télécopie : 05.55.33.42.58
E mail : limousin@cgt.fr



Avis sur la DM1

(séance du 02/06/10)

L'avis présenté aujourd'hui sur la DM1 amène de notre part quelques réflexions :

Sur la page 3 : Nous partageons la volonté du CESR de solliciter davantage les pôles de compétitivité sur l'emploi des jeunes. Cela va dans le sens de ce que nous disons depuis longtemps sur la responsabilité sociale des entreprises vis-à-vis des territoires. C'est pour cela que nous rappelons ici notre souhait d'avoir un bilan contradictoire des pôles de compétitivités avec l'ensemble des acteurs sociaux afin d'avoir une réelle lisibilité de ces pôles sur le développement économique de la région. Quelles sommes consacrées ? Quel bilan en terme d'emplois et de qualification des salariés ? Le nombre d'emploi et la qualification des salariés dans les secteurs concernés avant la mise en place, l'évolution et le niveau actuel etc...

Sur la page 4 :

- Le paragraphe sur le ferroviaire nous convient à l'exception du dernier paragraphe car nous rappelons que la région n'a pas à se substituer à la SNCF pour ses obligations sociales qui incombent à l'employeur et qui doivent être prises en charge par l'état.
- Sur l'aménagement routier : L'aménagement de la 941 est un véritable enjeu. Nous partageons l'avis et notamment l'importance de la 941 dans l'aménagement de Vassivière mais aussi dans le développement d'Aubusson même si nous tenons à rappeler qu'il s'agit là de la conception de l'aménagement du territoire régional. Certes l'état lui aussi porte une responsabilité importante sur ce non-aménagement en ayant déclassifié cette route d'intérêt national en départemental, mais on ne peut que s'interroger sur la différence de traitement qui existe entre les sommes consacrées par la région aux liaisons avec Poitiers et celles consacrées aux liaisons avec Clermont.
- Sur l'aéroport de Brive, nous continuons à réaffirmer notre position qui est que ce dossier est passé en force avec un manque de concertation et aujourd'hui ce que nous disions alors sur le manque de lisibilité financière du projet s'avère une réalité et on demande à des

collectivités qui n'ont pas été associées une participation financière. Enfin sur ce dossier ce sont les mêmes qui crient au trop d'impôts qui réclament plus de participations publiques et qui ne s'insurgent pas contre les dépassements de budget.

Sur la page 5 :

Pour la CGT le SRDE doit être un moment privilégié du débat démocratique et doit l'être beaucoup plus que pour l'élaboration du premier.

A la CGT nous pensons qu'il doit repenser le mode d'intervention de la région et privilégier la structuration de filière visant à exploiter sur place les atouts de la région en mettant en avant comme priorité absolue le développement de l'emploi stable et bien rémunéré..

Nous pensons qu'il ne peut se focaliser uniquement sur les questions d'auto-entrepreneurs qui s'ils posent de réelles questions sur leurs statuts n'en sont pas moins la cause que la conséquence de la situation économique que nous connaissons. Pourquoi ont-ils été créés ? Parce que la manière de gérer l'économie aujourd'hui fait qu'il y a de plus en plus d'exclus et que pour diminuer la tension sociale il faut bien trouver des palliatifs. Le projet de réforme actuel du gouvernement visant à casser le droit à la retraite à 60 ans et les mesures de rigueur proposées par le gouvernement qui s'attaquent à tout le social va faire que des personnes n'auront d'autres moyens que d'adopter ce statut scandaleux pour tenter de se constituer un revenu de survie. On ne peut à la fois soutenir l'un et s'opposer à l'autre. De la même manière nous avons de nombreux débats sur l'avenir touristique de notre région. Or quel avenir pour ce secteur lorsqu'on veut reculer l'âge de la retraite et que l'on veut supprimer les RTT. Quid du tourisme hors saison et avec qui ? Peut-on raisonnablement penser que l'on peut structurer durablement une filière avec seulement 2 mois d'activité.

Ces remarques étant faites et ayant le sentiment d'une meilleure prise en compte de nos interventions nous voterons pour l'avis.

